

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 27 octobre 2020 - Délibération n° 2020/10/13

**Objet : DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRINCIPAL.**

L'an deux mille vingt, le 27 octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'Espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 20 octobre 2020, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : COTICHE Thierry – VELLEINE-DEMAY Corinne – DUBOUIS Sandrine – PACAUD Patrick – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – RIGAUD Régis – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE Annick – GAUTIER Laurent – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – AUBERT Patrick – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – VELLARD Jean-Marc – MEYER Christian – FOUCHET Céline – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – BORD Jean-Jacques – DEPATUREAUX Gilles – ROYERE Joël – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – POITOU-LE BIHAN Delphine – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – CANFORA Carmine – NOURRISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – TRUFFINET Jean-Claude – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

**Etaient excusés** : BOUDEAU Philippe – ESCOUBEYROU Luc – VERGNE Pierre – SPRINGER Liliane – FINI Alain – FLOIRAT Myriam – DUGAY Jean-Pierre – RABETEAU Raymond – BOURDEIX Dominique – DERIEUX Nicolas – LAIGNEAU Jean-Pierre – LEHERICY Joseph – TROUSSET Patrick – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – PATAUD Annick.

**Pouvoirs** :

1. M. ESCOUBEYROU Luc donne pouvoir à M. VALLAEYS Gaël.
2. M. FINI Alain donne pouvoir à M. RIGAUD Régis.
3. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. BOSLE Alain.
4. M. RABETEAU Raymond donne pouvoir à M. BORD Jean-Jacques.
5. M. BOURDEIX Dominique donne pouvoir à M. ROYERE Joël.
6. M. DERIEUX Nicolas donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain.
7. M. LEHERICY Joseph donne pouvoir à M. SIMON-CHAUTEMPS Franck.
8. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à Mme DEFEMME Catherine.
9. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry.

**Suppléances** : M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick et M. TRUFFINET Jean-Claude remplace Mme PATAUD Annick.

**Secrétaire de séance** : Mme POITOU-LE BIHAN Delphine.

En exercice	Présents	Votants			
64	47	56			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
56	-	-	-	-	-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5211-9 ;

Vu le Budget Primitif du budget principal voté par le Conseil communautaire en date du 27 février 2020 ;

Depuis plusieurs mois, un travail de mise en adéquation des actifs de la Communauté de communes et du comptable public est mené et sera poursuivi.

En effet, de nombreux certificats administratifs de la Communauté de communes demandant l'intégration de travaux en cours à leur imputation définitive via des écritures non budgétaires (écritures comptables faites par le comptable public et non par la collectivité) n'ont pas été exécutés par le comptable public à cause de soucis d'imputation comptable ; le logiciel Hélios étant beaucoup plus rigide que l'ancien système informatique de la trésorerie.

Par ailleurs, des divergences d'imputation comptable ont été constatées.

Aussi, des opérations d'ordre budgétaires (opérations qui n'engendrent pas de flux financier) sont nécessaires pour régulariser.

La décision modificative proposée consiste à permettre la comptabilisation de ces écritures d'ordre :

Investissement							
Dépenses				Recettes			
Chap	Compte	Objet	Montant	Chap	Compte	Objet	Montant
041	2031	Op. patrimoniales	13 337,38 €	041	2318	Op. patrimoniales	55 893,06 €
041	21731	Op. patrimoniales	13 760,10 €	041	2313	Op. patrimoniales	126 442,83 €
041	21738	Op. patrimoniales	67 510,67 €	041	2315	Op. patrimoniales	1 764 419,83 €
041	2138	Op. patrimoniales	1 725 778,94 €	041	2031	Op. patrimoniales	22 484,80 €
041	2188	Op. patrimoniales	4 251,60 €	041	2115	Op. patrimoniales	77 682,22 €
041	2128	Op. patrimoniales	181 496,49 €	041	2184	Op. patrimoniales	57 362,32 €
041	2158	Op. patrimoniales	39 612,46 €	041	2132	Op. patrimoniales	1 436,50 €
041	2132	Op. patrimoniales	1 175,1 €				
041	2181	Op. patrimoniales	57 362,32 €				
041	21318	Op. patrimoniales	1 436,50 €				
			2 105 721,56 €				2 105 721,56 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

→ Approuve la décision modificative n°3 au budget principal comme énoncée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,

Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY

